

# Programme de prévention

## Table des matières et notions de base

### POURQUOI UN PROGRAMME DE PRÉVENTION ?

- Répondre aux obligations (légales et/ou de la mutuelle) et le démontrer
- Transmettre la vision de la Haute direction
- Appuyer les Leaders SST dans leur travail
- Transmettre votre culture SST
- Renforcer votre Marque Employeur
- S'entendre sur une façon de faire commune
- Former efficacement les nouveaux travailleurs
- Sauver du temps de recherche et de productivité

### CONSEILS GÉNÉRAUX D'IMPLANTATION

- Prenez avec un grain de sel les modèles trouvés sur internet : ils représentent une liste de vérifications intéressantes des éléments dont il faut tenir compte mais ne sont pas adaptés à votre réalité, à vos risques ni à votre population de travailleurs;
- Utilisez un langage accessible et au besoin, faites-le traduire dans une langue qui facilitera sa compréhension par vos travailleurs maîtrisant moins le français;
- Impliquez les gens qui effectuent le travail et consultez-les. Vous faciliterez ainsi l'adhésion aux changements qui sont amenés;
- Les politiques et procédures sont les manifestations de vos stratégies SST et les supportent, mais elles ne constituent pas vos stratégies en elles-mêmes.
- Partez de votre Politique générale SST, qui détermine les rôles et responsabilités de tous, ainsi que les grandes orientations données par la Haute Direction et signée par cette dernière. De cette façon, tous vos documents et consignes seront harmonisés et cohérents.

### FAIRE LA DIFFÉRENCE ENTRE UN PLAN D'ACTION ET UN PROGRAMME DE PRÉVENTION

Le programme de prévention est votre manuel SST. Votre plan d'action constitue le plan de travail stratégique permettant d'établir et suivre les actions à venir.

Il existe plusieurs formes de programmes de prévention : prenez la forme qui convient à votre réalité. Toutefois, il faut tenir compte de vos risques.

Un plan d'action vous permettra de décortiquer le travail à faire, de prioriser les actions requises et de préciser responsables et échéances.



## CONTENU

Par l'article 58 de la Loi sur la santé et la sécurité du travail, le contenu suivant devrait se retrouver dans votre programme de prévention :

(1)	Les principales sources de danger identifiées
(2)	Les règlements et les normes à respecter pour éliminer ou contrôler ces dangers
(3)	Les équipements de protection individuelle identifiés à utiliser pour protéger les travailleurs
(4)	Les mesures de surveillance et d'entretien à appliquer
(5)	Les besoins de formation à satisfaire et les moyens mis en œuvre pour y arriver

## TABLE DES MATIÈRES, DANS L'ORDRE OU DANS LE DÉSORDRE

					
Politique générale SST	Règlements généraux	Équipements de protection individuelle	Sécurité machine	Cadenassage	Premiers soins et premiers secours
					
Enquête et analyse d'accidents	Mesures disciplinaires	Utilisation des quais de chargement	Chariots élévateurs et outils de manutention	Utilisation et l'entretien des palettiers	Espaces clos
					
Tenue des lieux et inspections	Entretien préventif	Plan des mesures d'urgences	Assignation temporaire	Maladies infectieuses	Travail à chaud
					
Accueil et intégration	Utilisation des appareils de levage	Utilisation et entretien des outils portatifs	Fonctionnement du Comité SST	Contraintes thermiques	Procédure de travail isolé



## PRÉSENTATION DU CONTENU

Afin de rendre l'information accessible, il convient de la présenter de la bonne façon. Différentes options s'offrent à vous :



### Politiques

Politique générale SST, politique de cadenassage, etc.



### Procédures

Procédure d'entrée en espace clos, procédure de cadenassage, etc.



### Listes

Règlements généraux, Contenu trousse de premiers soins, ...



### Schémas

Schéma décisionnel pour l'Enquête et l'Analyse d'accidents



### Calendriers

Rencontres du Comité SST, calendrier de maintenance, ...

## CYCLE DE VIE DES POLITIQUES ET PROCÉDURES

